

Hillcrest Academy Service de garde

Paielements

Les paiements pour la garde d'enfants sont dus à la fin du mois et doivent être payés en totalité avant l'émission du nouveau relevé. Les relevés sont toujours émis dans la première semaine du mois. Vous pouvez payer en espèces, par débit ou effectuer des paiements en ligne.

Si le paiement du mois précédent n'est pas reçu en totalité, les parents devront régler le compte en souffrance avant de renvoyer leur enfant au service de garde. Les parents ayant des soldes impayés ne pourront pas inscrire leur enfant aux activités de la journée pédagogique ou au service de garde pour l'année suivante.

Des reçus fiscaux seront émis en février au parent qui effectue le paiement.

Frais de retard : 1,00 \$ par minute.

Se connecter/Se déconnecter

Les parents doivent venir avec leur(s) enfant(s) et signer leur arrivée chaque matin ; aussi, ils doivent signer leur départ dans l'après-midi. Veuillez vous abstenir d'utiliser votre téléphone portable lors du dépôt ou de la prise en charge de vos enfants, car ils nécessitent toute votre attention à ces moments clés de transition.

HopHop App

Il s'agit d'une application mobile facile qui relie le service de garde aux parents. En utilisant cette application, vous informerez le service de garde de votre heure d'arrivée et qui viendra chercher votre enfant, assurant un départ sécuritaire. Ainsi, votre enfant sera prêt et vous attendra.

Fermetures d'urgence

Si la commission scolaire devait annoncer une fermeture, la politique climatique s'appliquera. Les annonces seront affichées sur le site web de la commission scolaire, la page FB, ainsi qu'à la radio. Il y a aussi une application SWLSB disponible.



Sir Wilfrid Laurier Commission scolaire

**235 Montée Lesage
Rosemère, Québec
J7A 4Y6**

**Téléphone : 450-621-
5600
Fax : 450-621-7921**

AM: 7:00 am – 8:45 am

PM : 15h40 – 18h00

Ped. Jours : 7:00 am – 6:00 pm

Lella Georgakis
Technicienne de service de garde
Email: sggeorgakis@swlauriersb.qc.ca
Tel. : 450-688-3002 ext. 5420
COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER



Heures d'exploitation :

Informations sur le service de garde

long de l'année scolaire. **AUCUN CHANGEMENT NE SERA ACCEPTÉ**

Bienvenue au service de garde de l'Académie Hillcrest, qui est un service de garde subventionné par le MEES, donc les frais du MEES sont en vigueur. Votre/vos enfant(s) doit/doivent être inscrit(s) et présent(s) avant le 30 septembre, afin de bénéficier des allocations MEES.



Philosophie et objectifs

- Pour assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant
- Fournir des activités physiques, artistiques et récréatives qui contribuent au développement global de l'enfant
- Pour aider et encourager les compétences sociales telles que la coopération et le respect
- Fournir à chaque enfant un environnement de garde sécuritaire, amusant et relaxant

En plus des philosophies et des objectifs de notre école, le personnel du service de garde donnera à votre enfant les soins et les outils pour commencer et terminer sa journée de manière positive.

Transport en autobus

Le transport en autobus n'est pas disponible pour les élèves qui fréquentent le service de garde 5 jours complets par semaine (AM&PM). Pour tous les autres élèves, les horaires doivent être prédéterminés pour le transport en autobus tout au

Utilisateurs réguliers du service de garde

Un utilisateur régulier de la garderie assiste à la garde au moins 1 jour par semaine pendant 2 périodes par jour. Les frais pour un utilisateur régulier sont de 9,70 \$ par jour et par enfant. Le payeur doit payer pour le nombre de jours pour lesquels son enfant a été enregistré ; il n'y aura pas de remboursement pour les jours d'absence.

Les utilisateurs réguliers de 5 jours ne paient pas de frais de supervision du dîner.

Les utilisateurs réguliers de 4 jours paient 20 % des frais de supervision du dîner.

Les utilisateurs réguliers de 3 jours paient 40% des frais de supervision du dîner.

Les utilisateurs réguliers de 2 jours paient 60 % des frais de supervision du dîner.

Les utilisateurs réguliers 1 jour paient 80% des frais de supervision du dîner.

Si, à un moment quelconque de l'année scolaire, vous n'avez plus besoin des services de garde, vous serez responsable de payer la supervision pour le reste de l'année.

Devoirs :

Il y aura une période de devoirs/étude de 20-30 minutes tous les jours du lundi au jeudi pour les élèves de la première à la sixième année. Cependant, la réalisation des devoirs, le suivi et les

signatures d'agenda restent à la charge des parents.

Déjeuner et collations :

C'est aux parents de fournir un déjeuner sain ainsi que des fruits et des collations saines pour après l'école.

Participation :

Les éducateurs du service de garde seront présents tous les jours.

S'il y a des changements dans la fréquentation de la garderie prévue, les

parents doivent informer Daycare Technician **by email ou avec une note écrite 48 heures.**

(Le service de garde et l'école sont 2 entités différentes)



Utilisateurs du service de garde non réguliers

Un utilisateur enregistré non régulier fréquente occasionnellement le service de garde. Les frais pour les utilisateurs réguliers sont de **14,00 \$ par jour**, qu'ils assistent le matin, l'après-midi ou les deux. **Ces frais doivent être payés le jour où l'enfant assiste.** La demande doit être transmise par courriel au technicien du service de garde 48 heures à l'avance.

Journées pédagogiques

Les heures sont de 7h00 à 18h00.

Il n'y aura pas de services d'autobus scolaires ces jours-là.

Une activité prévue pour chaque journée pédagogique peut être passée à l'école ou en sortie.

Les frais de base sont de 16,05 \$ **plus des** frais d'activité. *Ces frais ne sont pas remboursables.*



Une lettre d'invitation sera envoyée par courriel aux parents 2 semaines avant la date et doit être retournée signée, avec paiement 1 semaine avant la date. **L'inscription ne sera pas acceptée le matin de l'activité.**

Pour les sorties d'une journée pédagogique, les places dans l'autobus sont limitées, donc l'inscription se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les enfants doivent avoir une paire de chaussures pour le service de garde, car ils ne seront pas autorisés à aller à leurs casiers ou leurs classes pour obtenir leurs chaussures. Les chaussures d'extérieur sont autorisées au service de garde.

